



Papiers d'identité pour les enfants en cas de divorce

Par **patjohu**, le **06/10/2010** à **22:03**

Bonjour,
nous sommes séparé depuis trois je rencontre un problème quand je récupère mon fils il n'a jamais sur lui ses papiers d'identités j'ai déjà rencontré des problèmes durant la période de vacance il a 10 ans puis-demander des duplicats et cela est-il valable
merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **06/10/2010** à **22:46**

Vous ne pouvez pas demander de duplicata.
Je suppose que c'est l'autre parent qui a la résidence principale. Ce parent est tenu, si vous en faites la demande, de vous donner la CNI voire le passeport s'il a été fait, lorsque vous prenez votre fils (vous devez les rendre en même temps que l'enfant).

Si l'autre parent refuse, vous n'avez plus qu'à faire une requête au JAF pour le contraindre.